



## **Voltalia réalise un placement privé de 15,35 millions d'euros**

Prix fixé à 8,60 euros par action

**Paris, le 21 janvier 2015 – Voltalia (Euronext Paris), producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, annonce ce jour la réalisation du placement privé ouvert le 15 janvier 2015 auprès d'investisseurs institutionnels français et européens. L'opération, qui bénéficiait du soutien de la société d'investissement Korys, actionnaire de la Société à hauteur de 1,43% du capital, a permis de lever au total 15.350.019 euros, à un prix fixé à 8,60 euros par action. Voltalia se dote ainsi de nouveaux moyens financiers pour accélérer son développement.**

**Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia, déclare :** « *Voltalia dispose de moyens renforcés pour accélérer sa croissance à l'international aussi bien qu'en France. Nous sommes très heureux d'avoir pu saisir de nouvelles opportunités de financement, qui serviront à compléter notre portefeuille de projets en développement. Nous remercions la société d'investissement Korys ainsi que tous les investisseurs qui nous ont témoigné leur confiance à l'occasion de cette augmentation de capital.* »

### **Modalités du placement privé**

Le prix du placement a été fixé à 8,60 euros par action à l'issue d'un processus de « construction d'un livre d'ordres ». Ce prix, identique à celui de l'émission réalisée en juillet 2014 à l'occasion du transfert de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, fait ressortir une prime de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, soit 8,33 euros. Le montant net de l'émission est estimé à environ 15,35 M€.

### **Emission et admission des actions nouvelles**

Voltalia procédera le 23 janvier 2015 à l'émission de 1.784.886 actions ordinaires nouvelles. D'une valeur nominale de 5,70 €, elles seront de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date<sup>1</sup>.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes et seront cotées sur Euronext Paris, compartiment C, sous le code ISIN FR0011995588.

Le règlement-livraison devrait intervenir le 23 janvier 2015.

---

<sup>1</sup> Etant précisé que la Société a indiqué dans le prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°14-315 en date du 23 juin 2014 envisager d'instaurer, en fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, une politique stable de distribution annuelle d'un dividende, dans la limite de 50% de son résultat net consolidé. Cet objectif ne constitue cependant pas un engagement de la Société.



Le placement privé a été dirigé par Bryan, Garnier & Co et par Invest Securities, agissant en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre associés.

### Engagement d'abstention et de conservation – Actionnariat

La Société a conclu un engagement d'abstention envers les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés pour la période restant à courir au titre de l'engagement consenti dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur Euronext Paris, soit pendant une période de 9 mois suivant le 10 juillet 2014, sous réserve d'exceptions usuelles.

A titre indicatif, l'incidence de l'émission dans le cadre du placement privé sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société (au 31 décembre 2014) est la suivante :

Actionnaires	31 décembre 2014 (base non diluée)			Situation post augmentation de capital dans le cadre du placement privé (avant règlement livraison)		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>Volitalia Investissement</b>	22.337.988	91,53%	94,14%	22.337.988	85,29%	89,73%
<b>Flottant</b> <i>dont Korys</i>	2.066.689 <i>348.987</i>	8,47% <i>1,43%</i>	5,86% <i>0,96%</i>	3.851.575 <i>2.093.173</i>	14,71% <i>7,99%</i>	10,27% <i>5,50%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>24.404.677</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>26.189.563</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions Volitalia sera de 26.189.563. La dilution résultant de cette augmentation de capital représente 7,31% par rapport aux 24.404.677 actions préalablement en circulation.

### Informations accessibles au public

Un document de mise à jour de l'information relative à la Société a été publié (voir le communiqué diffusé le 15 janvier 2015) par la Société et est disponible sur son site Internet ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com)) (la « Mise à Jour »).

Volitalia attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques figurant au chapitre 4 de la première partie du prospectus ayant reçu le visa n°14-0315 en date du 23 juin 2014 et à la section 1.1 de la Mise à Jour.



## Agenda Financier

> Publication du chiffre d'affaires consolidé 2014 : le 27 février 2015 (après Bourse)

### ***A propos de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com))***

- *Producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, Voltalia développe et exploite des projets multi-sources : éolien, solaire, hydraulique et biomasse.*
- *Voltalia est présente en France métropolitaine, au Brésil, en Grèce et en Guyane.*
- *Voltalia est cotée au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTA).*

*Relations presse – Kable Communication Finance*

*Marie-Hélène Veillon*

*Tel : +33 1 44 50 54 70*

*Email : [marie-helene.veillon@kable-cf.com](mailto:marie-helene.veillon@kable-cf.com)*

*Relations investisseurs – Actifin*

*Alexandre Commerot*

*Tel : +33 1 56 88 11 11*

*E-mail : [voltalia@actifin.fr](mailto:voltalia@actifin.fr)*

## Avertissement

*En France, l'offre des actions Voltalia décrites ci-dessous sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce document rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion Order ») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de valeurs mobilières objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Voltalia aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S.*



## Communiqué de presse

Ne pas distribuer directement ou indirectement  
aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

*Securities Act »), étant précisé que les actions Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Voltalia n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Voltalia aux Etats-Unis.*

*La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitudes.*

**NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA,  
EN AUSTRALIE OU AU JAPON**